



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière et directrice des affaires juridiques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 10 JUILLET 2023**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser la construction d'un garage privé isolé dans la cour arrière ayant une superficie au sol de 96,62 mètres carrés alors que le paragraphe 2° de l'article 7.2.1.4.2 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise que la superficie maximale d'un garage privé isolé sur un terrain ayant une superficie de 4 054,9 mètres carrés est fixée à 76,098 mètres carrés. »

L'immeuble en cause est situé au 36, rue François-Bertrand à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 15 juin 2023.

Isabelle Bernier, avocate, OMA,
Greffière et directrice des affaires juridiques